



Paris, le 23 mars 2022

Comité technique des DDI du 23 mars 2022

Déclaration préalable FO

Dernier CT des DDI sous la mandature...à l'image de la mandature

Monsieur le président,

Nous voici réunis à l'ouverture de la dernière réunion de cette instance sous la mandature politique actuelle. Nous ne perdrons pas d'énergie à vous interpeler sur des sujets généraux auxquels vous répondriez que vous ne pouvez engager vos futurs donneurs d'ordre politique...même si certains considèrent d'ores et déjà qu'ils seront encore là à l'été.

Nous noterons en premier lieu que l'ordre du jour de ce CT est au diapason du bilan des gouvernements qui se sont succédés depuis 2017 :

- une dose d'anti-social avec les effets désormais tangibles de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » sur le rôle des instances post 2022, même si pour le périmètre des DDI l'essentiel aura pu être sauvegardé dans le cadre des discussions que le présent CT clôturera (maintien d'un CSA dans chaque DDI, maintien d'une formation dédiée à l'hygiène et à la sécurité, et maintien global du nombre de sièges). Nous noterons juste l'interdiction de tout débat préalable à l'imposition généralisé du vote électronique alors que la CNIL et de Défenseur des Droits ont demandé et obtenu une dérogation (CQFD!)
- une dose de démolition des missions et emplois en DDI, avec le nième arrêté de restructuration cette fois-ci consacré au transfert des missions Feader aux Régions, prolongeant une longue liste rimant avec DDETS, SGCD, transfert de la fiscalité de l'urba, de la police de la publicité, de fermetures de sites.

La photographie des effectifs des DDI au 1^{er} janvier 2022 en préparation des élections est d'ailleurs assez édifiante quant au déplacement vers le bas du barycentre des DDI depuis 2018...sachant que cette photographie est insincère puisque n'intégrant pas la vague de collègues transférés au 1^{er} janvier 2023 vers d'autres horizons. Dans ce contexte, le discours gouvernemental sur le renforcement de l'échelon départemental sonne bien creux vu des DDI, même en tentant de cacher la misère en déshabillant les directions régionales.

Dans un tel contexte de perpétuelles réformes et restructurations, c'est dire si la circulaire Fonction Publique relative à la santé mentale des agents semble de mauvais goût. Voilà l'État employeur qui va bientôt laisser assumer aux agents la responsabilité de leur propre bien-être au travail, tout comme de leur mal-être, et

vice-versa. Une véritable provocation « vu des agents des DDI » soumis aux effets des politiques gouvernementales. L'État employeur pyromane qui demande aux agents de jouer les pompiers !

Au même titre que les négociations sur lesquelles FO a pesé et pèsera au MI « vu des DDI » sur des sujets comme le télétravail ne sauraient occulter ce bilan délétère sur l'avenir des missions et moyens des DDI, les annonces par voie de presse de la ministre de la Fonction Publique sur un potentiel dégel du point d'indice – on ne sait pas à quel niveau – conditionné au fait que les fonctionnaires « votent bien » lors des présidentielles et législatives ne font pas illusion sur le bilan de la politique salariale du quinquennat. FO ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable !

FO continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance, et sans naïveté quant aux calculs politiques qui tenteraient de noyer le sujet des retraites contre un pouiême de point d'indice.

Nous rappellerons ici que la semaine de 4,5 jours constitue une solution conciliant des avantages sociaux et environnementaux indéniables, prenant un intérêt indéniable en cette période où les coûts de transports explosent. Sur ce sujet, les RI des DDI ne le permettant pas pourraient utilement être revisités. Au même titre que la non obstruction au télétravail volontaire d'ailleurs.

Enfin, nous profiterons de cette occasion pour attirer votre attention sur plusieurs points d'actualité :

- Transfert des missions de fiscalité de l'urbanisme des DDT à la DGFIP : chronique d'un fiasco annoncé ?
- Restauration collective et chèques restaurant pour les agents CCRF
- Gestion des CET : en quoi les circulaires du MI auraient-elles vocation à s'appliquer aux agents des DDI ne relevant pas du MI ?
- Effets du décret sur la création des conseils médicaux dont l'application est immédiate ?
 - Difficultés d'accès aux réseaux : la goutte d'eau qui fait rouiller les engrenages...
 - Gestion des agents en PNA au MI : Des difficultés persistantes dans la gestion de ces agents.

Sans oublier les interrogations qui commencent d'ores et déjà à nous remonter de la part des agents en poste en Corse sur les effets potentiels des annonces du ministre de l'Intérieur devant les élus la semaine dernière, certains d'entre-eux ayant été concernés par des envahissements de leurs directions.

Je vous remercie.